

Barème Honoraires Location

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte ⁽¹⁾ et Meublée ⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2022

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : **10 € TTC**

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : **3 € TTC**

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	75 € TTC (Loyers de 501 € à 800 €) 100 € TTC (Loyers > 800 €)
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et De rédaction du bail	10 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux logement vide	3 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux logement meublé	4 € / m ² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

PARKING, BOX, GARAGE, CAVE : Honoraires de location (forfait) 120.00 Euros TTC
(pour chacune des parties)

Barème établi le 15/09/2022

Barème Honoraires Location



Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte ⁽¹⁾ et Meublée ⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2022

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : **8 € TTC**

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : **3 € TTC**

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	75 € TTC (Loyers de 501 € à 800 €) 100 € TTC (Loyers > 800 €)
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux logement vide	3 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux logement meublé	4 € / m ² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

PARKING, BOX, GARAGE, CAVE : Honoraires de location (forfait)
(pour chacune des parties)

120.00 Euros TTC

Barème établi le 15/09/2022

BARÈME GESTION LOCATIVE

21

CENTURY 21

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement (TVA taux en vigueur 20%)	7,20 %	8,40 %	9,6 %	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Païement mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Edition des comptes rendus de gestion mensuels	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	○	●	90 € TTC par an et par lot 60 € TTC par an et par lot (au-delà du 6 ^{ème} lot)
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire). Si absence de GLI	○	●	●	150 € TTC Par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier à hauteur de 10 heures. Au-delà 80 € TTC / HEURE
Gestion technique d'entretien courant (de 201 € TTC et inférieur à 2000 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux dont le montant est supérieur à 2000 € TTC : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux.	○	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire) : présence Assemblées Générales, etc... A la charge du demandeur	○	○	○	80 € TTC / HEURE
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	150 € TTC
Honoraires de rédaction d'avenant au bail, acte de renouvellement pour chaque partie bailleur et locataire. A la charge du demandeur	○	○	○	100 € TTC
Gestion immeuble total (forfait non basé sur les encaissements, en sus des honoraires de gestion courante et prestations occasionnelles)	○	○	○	50 € TTC/ mois

● Prestation comprise dans le montant des honoraires
 Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%
 ○ Prestation optionnelle payable à l'acte

ASSURANCE GARANTIE DES LOYERS IMPAYES :
 2,50% TTC sur les encaissements mensuels. Taux en vigueur.
 susceptible d'être modifié ou révisé par l'assureur. Charge bailleurs